Aérodrome de

TOULOUSE-FRANCAZAL

Commission Consultative de l'Environnement

27 juin 2013

(présentation corrigée à l'issue de la réunion)

C.C.E. de Toulouse - Francazal

Dans le cadre de sa reconversion, l'Etat s'est engagé à maintenir cette instance de concertation pour faciliter et structurer les dialogues entre l'aéroport et les riverains.

La CCE de l'aéroport militaire de Toulouse – Francazal a été créée en 1985. Compte tenu du changement de l'activité de l'aérodrome, sa composition a été modifiée par arrêté préfectoral du 14 septembre 2011.

- **21 membres avec voix délibérative répartis en trois collèges :**
  - **les professionnels aéronautiques (usagers et gestionnaire)**
  - **les collectivités locales**
  - **les associations**
  - **Présidence = préfet du département ou son représentant**

Fonctionnement de la C.C.E.

- ✓ « Consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement».
  (réf : Article L571-13 du Code de l'Environnement)

- ✓ Les avis de la commission sont motivés et détaillent la position de chacun de ses membres. Ils donnent lieu à des comptes-rendus.

- ✓ Elle se réunit au moins une fois par an, selon des modalités arrêtées dans un règlement intérieur.

Le Projet Francazal

- ✓ Un projet de reconversion aéronautique qui se développe depuis deux ans avec préservation des utilisateurs antérieurs dont les militaires,
- ✓ Une vocation affirmée = le développement économique,
- ✓ De nouvelles activités bien ciblées : l'aviation d'affaire et le soutien à l'industrie aéronautique,
- ✓ Des engagements inscrits dans le Plan Local de Redynamisation passé entre l'Etat et les collectivités locales,
- ✓ Un développement de la plate-forme organisé en 3 zones fonctionnelles distinctes.

Les 3 zones fonctionnelles

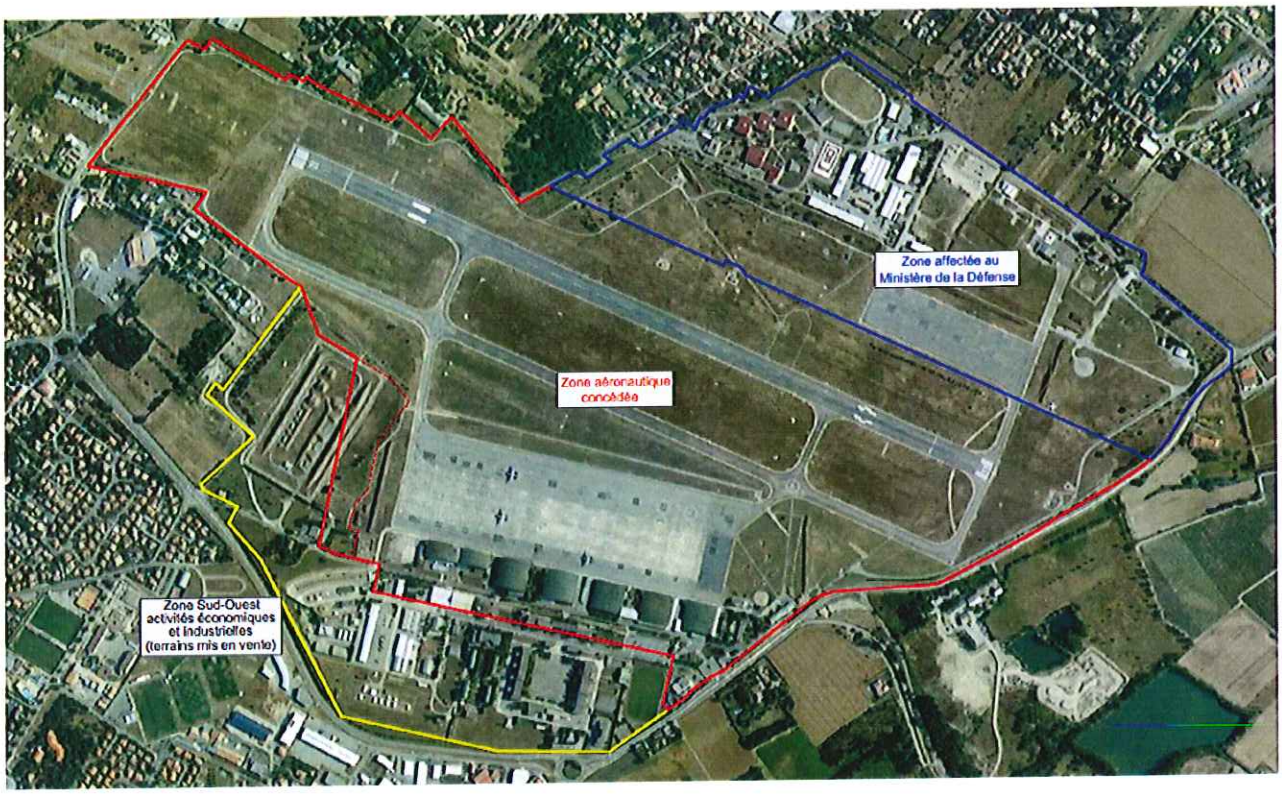

Zone aéronautique concédée : situation actuelle

- Occupation complète des hangars aéronautiques existants, à l'exception d'un hangar de 2500m² (HM2B) qui nécessite des travaux importants avant de pouvoir être réutilisé,
- Démarrée en janvier 2011, la reconversion industrielle du site a déjà généré près de 200 emplois directs liés à l'activité civile :
  - 110 emplois industriels (Atlantic Air Industries)
  - 25 Safire (Météo, CNES et CNRS)
  - 10 pour l'exploitation de l'aérodrome (SEATF)
  - 25 pour diverses sociétés,

  auxquels il convient de rajouter les emplois liés aux activités militaires qui ont été préservées :
  - 850 liées à l'activité militaire (1er RTP)
  - 10 pour la SAG (Gendarmerie)

Au global, plus de 1000 emplois directs au 01/07/2013.

Zone aéronautique concédée (suite)

Amélioration des services offerts aux usagers aéronautiques :

- remise en service du balisage lumineux de la piste depuis avril 2012 et de la rampe d'approche depuis janvier 2013 (réseau toutefois non encore secouru),
- mise en service d'une aérogare d'affaires depuis janvier 2013,

En cours :

- mise en service par BP d'un dépôt fixe de 90m3 d'avitaillement en carburant (juillet 2013),
- rénovation des réseaux électricité, gaz, eau, télécom, éclairage public (début 2014),
- inscription de l'aérodrome sur la liste des Points de Passage Frontaliers (PPF) (à l'étude au niveau interministériel)
- restauration d'une procédure d'approche aux instruments (en cours d'expérimentation pour les aéronefs basés).

Procédures en cours : désignation du concessionnaire pérenne et cession de terrains

Zone aéronautique :

- Attribution d'une concession sur 45 ans avec un programme minimum imposé de travaux d'investissement sur le court terme (moins de 5 ans) pour la rénovation des infrastructures, bâtiments et équipements existants (>10M€)
- Groupement retenu = SNC Lavalin + ATB (Aéroport Toulouse Blagnac) + CCIT (Chambre de commerce et d'Industrie de Toulouse),
- Avis préalable du Conseil d'Etat nécessaire, début prévisionnel de la concession en septembre 2013,
- D'ici-là, poursuite de l'AOT accordé à la SNC Lavalin.

Zone Sud-Ouest :

- mise en vente par France Domaine au profit de la Défense depuis fin mai 2013, date limite de remise des offres = fin septembre 2013
- choix de l'acquéreur = octobre 2013,
- acte de vente signé en 2014.

Statistiques de trafic et perspectives d'évolution

	Trafic ayant servi de base de calcul du PEB 2008 (en vigueur)	Trafic 2012 réel	Trafic estimé 2022 (indication communiquée au concessionnaire)
Hélico	4 500	650	2 000
Armée de l'Air, turboprop	17 600	1 550	2 500
Maintenance civile	0	180	300
Réacteurs militaires	260	0	0
Vols Affaires + Saphire	0	170	2700
Tourisme	0	430	2500
TOTAL	22 360	2 980	10 000

Maîtrise des nuisances sonores (1)

- **Une référence = le PEB actuel (2008), lié aux activités militaires**

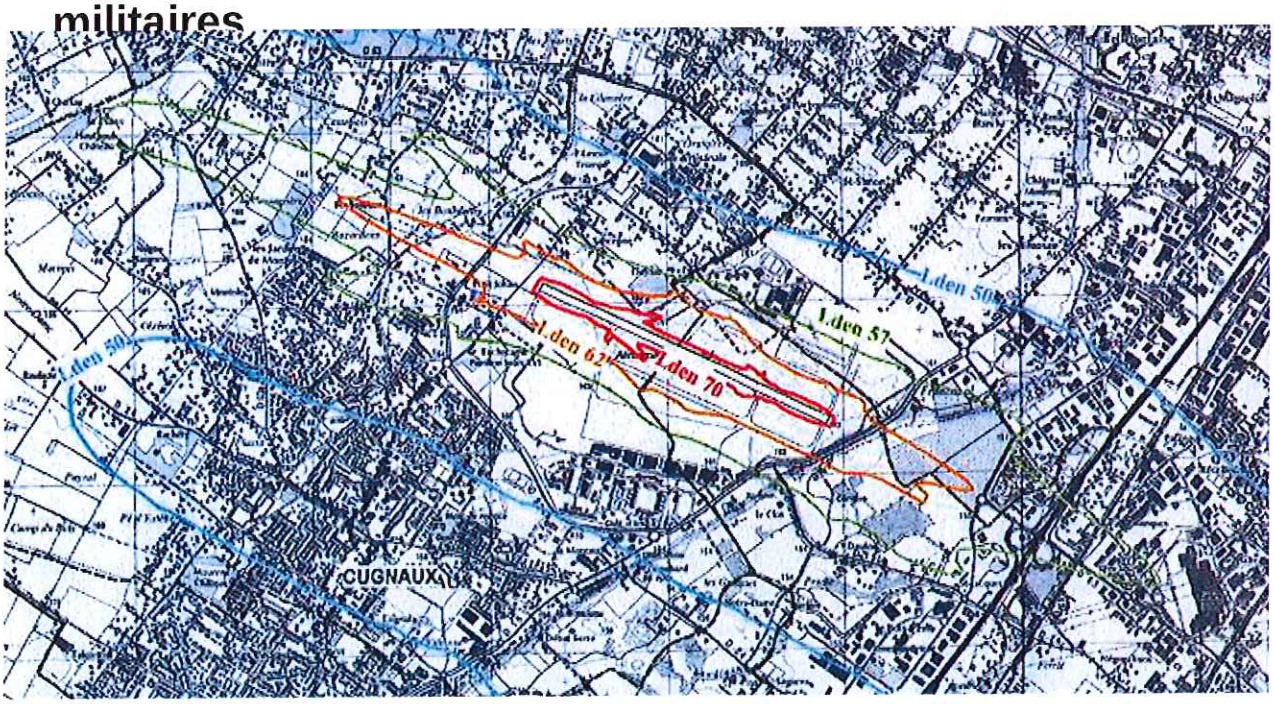

Maîtrise des nuisances sonores (2)

- **Un engagement : développer les activités aériennes sans remettre en cause l'empreinte sonore générée par le trafic militaire antérieur (PEB) ;**

- **Une volonté : mettre en place une politique de maitrise des nuisances sonores à l'instar de Toulouse – Blagnac ;**

- **Une priorité : encadrer les activités nocturnes par le développement d'un plan d'actions progressives adaptées à l'activité des opérateurs présents et à venir, dans une optique de maitrise maximale de ces nuisances sonores.**